



**MISSIONS LOCALES, un relais pour  
la #santé des #jeunes néo-  
aquitains**  
23 janvier 2020



# Les Points Santé: une conception du réseau des Missions Locales de Nouvelle Aquitaine



Candice VALLIER > Chargée de mission Médiation Santé  
Association Régionale des Missions Locales de Nouvelle Aquitaine

# Plan de l'intervention

- Les attentes de l'Agence Régionale de Santé : développer les Points d'accès à la Santé en Mission locale
- La réception par le réseau des Missions locales, des Points d'Accès à la Santé
- Les propositions du réseau des Missions locales de Nouvelle Aquitaine

# Les attentes de l'Agence Régionale de Santé



## Programme régional de santé 2018-2028

- 6 objectifs opérationnels
- Objectif n°1: Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans

## Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis 2018-2023

- 13 priorités
- Priorité n°1: Développer les Points d'accès à la santé dans les Missions locales

# Les Points d'accès à la Santé en Mission Locale selon l'ARS

## Extrait du PRAPS 2018-2023 page 14

Une évaluation est prévue avec comme indicateur le nombre de ML ayant un Point Santé /le nombre de ML

### 11. Développer les points d'accès à la santé dans les Missions locales

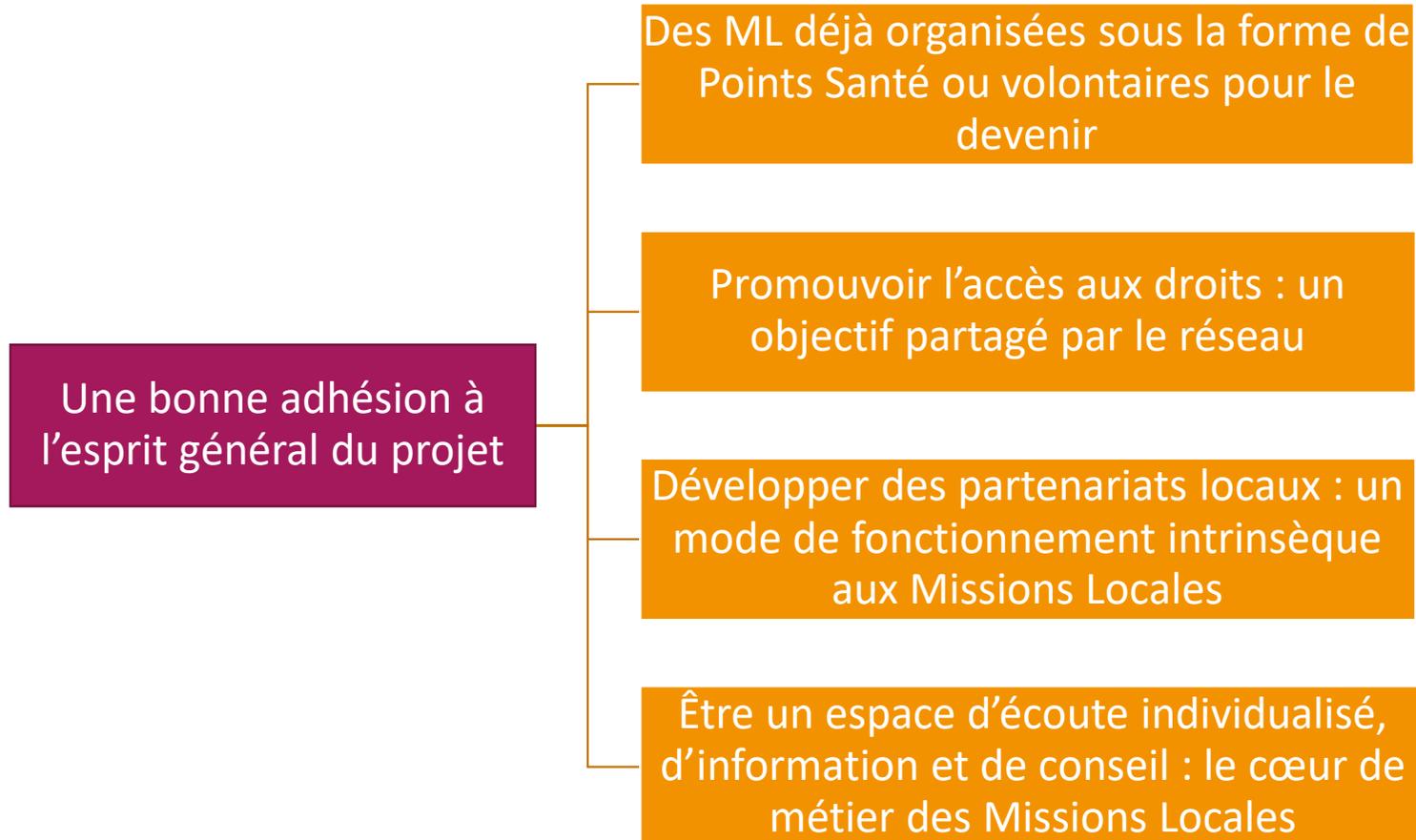
Par leur contact avec le public jeune en voie d'insertion, notamment avec le dispositif garantie jeunes, les Missions locales ont un rôle important d'accès vers le soin et d'ouverture de droits.

L'objectif est que chaque mission locale dispose d'un point d'accès à la santé. Ce point d'accès existe ou est à construire en partenariat avec la DIRECCTE, le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine, en lien avec les Parcours Santé Jeunes développés par l'Assurance maladie, de l'Association régionale des Missions locales et de l'IREPS.

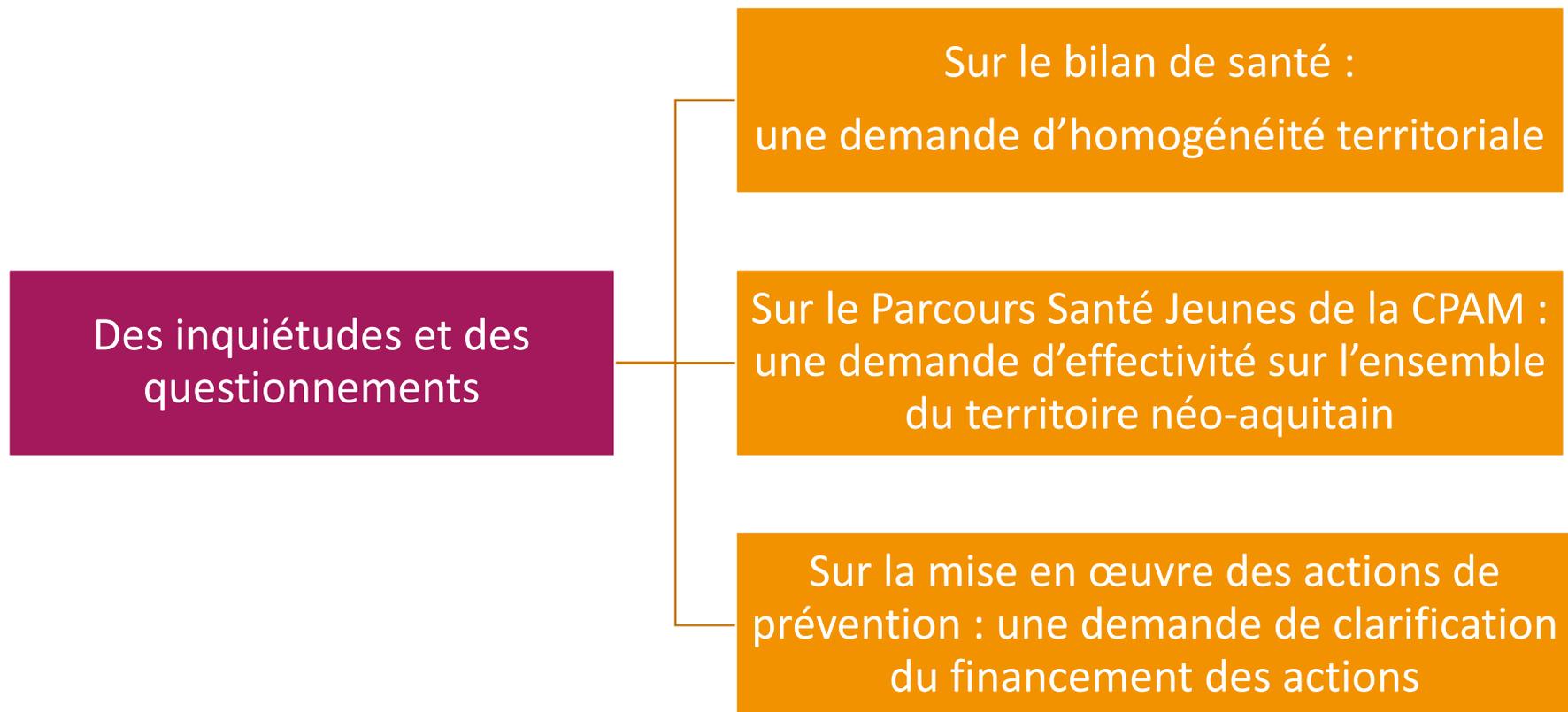
Les objectifs communs d'un point d'accès santé sont :

- renforcer l'accès des jeunes à la santé sur le territoire,
- accompagner un plus grand nombre de jeunes vers le bilan de santé de la CPAM,
- constituer un espace d'information sur l'accès aux droits, en ouvrant/mettant à jour les droits des jeunes reçus,
- constituer un espace d'écoute individualisée pour les jeunes, d'information et de conseil,
- mettre en œuvre des actions de prévention, notamment de prévention des conduites addictives et de prévention de la souffrance psycho-sociale,
- développer des partenariats locaux,
- organiser une référence santé au sein de la mission locale en appui aux conseillers en insertion professionnelle

# L'accueil fait à ces propositions par les Missions locales de Nouvelle Aquitaine 1/3



# L'accueil fait à ces propositions par les Missions locales de Nouvelle Aquitaine 2/3



# L'accueil fait à ces propositions par les Missions locales de Nouvelle Aquitaine 3/3

Des réserves à prendre en compte

Le refus de l'ouverture et la mise à jour des droits des jeunes

Quant à la désignation d'un référent santé

Quant à la pérennité des actions précurseuses et déterminantes

# Les propositions du réseau des Missions locales de Nouvelle Aquitaine

- Les Missions locales se sont entendues sur ce qu'est et n'est pas un Point Santé
- Elles ont également identifié leurs besoins pour assurer un bon déploiement des Points Santé en Nouvelle Aquitaine

# Un Point Santé en Mission locale...

C'est 😊	Ce n'est pas 😞
<b>Une structuration de l'offre de service santé des Missions locales</b> permettant de renforcer l'accès de tous les jeunes accompagnés, à la santé sur le territoire.	<b>Une nouvelle structure portée par les Missions locales.</b> Une offre de service à destination des jeunes en Garantie Jeunes uniquement.
<b>Un socle de services commun aux Missions locales</b> de Nouvelle Aquitaine pour une plus grande égalité des territoires et une meilleure visibilité de leurs actions.	<b>L'obligation pour les structures de mettre en place des services qui ne seront pas financés.</b>
Une organisation qui offre <b>un espace d'information sur l'accès aux droits en matière de santé.</b>	<b>Un lieu où les droits des jeunes sont ouverts et/ou mis à jours.</b> Cela reste du ressort de la CPAM, notamment avec le Parcours Santé Jeunes.
Une organisation qui offre <b>un espace d'écoute individualisée pour les jeunes, d'information et de conseil</b> , qui peut prendre différentes formes.	<b>Obligatoirement un espace d'écoute psychologique</b> , mais cela peut être une modalité d'écoute proposée en plus des entretiens individuels avec les conseillers.

C'est 😊	Ce n'est pas 😞
<p><b>Une organisation qui accompagne les jeunes vers le bilan de santé de la CPAM</b>, en promouvant le bilan et accompagnant les jeunes dans leur inscription au bilan.</p>	<p><b>Un lieu, qui prend en charge financièrement le transport des jeunes</b> vers les centres d'examen de santé ou qui accompagne obligatoirement physiquement les jeunes au bilan.</p>
<p><b>Une organisation qui met en œuvre des actions de prévention</b> (conduites addictives et souffrances psychosociales). Des « produits maison » ou des interventions de partenaires financées par des fonds publics.</p>	<p><b>Un lieu qui finance, l'intervention de structures de prévention</b> pour mettre en œuvre des actions auprès de son public, sur son budget général de fonctionnement.</p>
<p><b>Une organisation qui développe les partenariats locaux</b>, afin d'inscrire la Mission locale comme « relais » de la santé des jeunes. Accueil des permanences d'autres structures partenaires et/ou à orientation des jeunes vers celles-ci.</p>	<p><b>Un lieu qui finance les permanences tenues par les partenaires</b> dans ses locaux, pour en faire bénéficier son public.</p>
<p><b>L'organisation d'une référence santé au sein de la Mission locale</b>, en appui aux conseillers en insertion professionnelle et/ou aux jeunes.</p>	<p><b>Obligatoirement la désignation d'un référent</b>, qui centralisera toutes les demandes des jeunes en matière de santé. Liberté d'organisation.</p>

# Conclusion

- Les ML NA sont parvenues à une modélisation des Points Santé, ce qui montre l'intérêt du réseau pour la proposition de l'ARS.
- Mais les structures souhaitent rester dans leurs missions premières de généralistes : l'accompagnement professionnel et social, dont la santé est un champ parmi d'autres.
- La complexité de leurs financements, les oblige à une grande rigueur dans leur gestion. Elles seront, donc particulièrement vigilantes à tout transfert de nouvelle mission, qui ne serait pas accompagné d'un transfert de moyens.
- Leur attention particulière à la qualité et à l'équité des services offerts aux jeunes les conduit à avoir des attentes importantes vis-à-vis de leurs partenaires pour la mise en œuvre des Points Santé.
- Ces attentes sont, pour elles, les conditions nécessaires à la meilleure traduction possible sur le terrain, des volontés politiques affirmées dans le PRAPS 2018-2023 et dans la Feuille de route santé de la Région Nouvelle Aquitaine.



# Association Régionale des Missions Locales

NOUVELLE-AQUITAINE

102, avenue de Canéjan  
33600 Pessac

[contact@arml-nouvelleaquitaine.fr](mailto:contact@arml-nouvelleaquitaine.fr)

[www.arml.na.fr](http://www.arml.na.fr)

Avec le soutien de



# Annexe

## Les conditions d'une bonne mise en œuvre d'un Point Santé en Mission locale

# Les conditions d'une bonne mise en œuvre d'un Point Santé en Mission locale

Objectifs opérationnels	Moyens matériels nécessaires	Moyens financiers nécessaires
Accompagner un plus grand nombre de jeunes vers le bilan de santé de la CPAM	<p><b>Les trois phases du bilan de santé</b> assurées par les CES</p> <p><b>Le transport des jeunes</b> ne disposant pas de transports en commun</p> <p><b>Un retour statistique</b> sur les problématiques santé des jeunes</p> <p><b>Des CES, qui font le lien avec le parcours santé jeune CPAM</b> pour assurer la mise en œuvre des soins</p>	<p><b>Financement du transport des jeunes</b> vers les CES par la CPAM</p> <p><b>Financement du temps de travail des conseillers</b>, qui accompagnent physiquement les jeunes au bilan de santé</p> <p><b>Financement des actions de promotion du bilan de santé</b> éventuelles</p>
Constituer un espace d'information sur l'accès aux droits	<p><b>Un espace de documentation santé</b> physique ou numérique animé et mis à jour régulièrement.</p>	<p><b>Financement du temps de mise à jour et d'animation de l'espace documentaire santé</b> (relais des campagnes nationales de prévention : vaccination, mois sans tabac etc.) et/ou délégation à un partenaire du projet (IREPS)</p>

Objectifs opérationnels	Moyens matériels nécessaires	Moyens financiers nécessaires
<p>Constituer un espace d'écoute individualisé pour les jeunes, d'information et de conseil</p>	<p>Des bureaux pour des entretiens individuels Des <b>conseillers sensibilisés et formés</b> aux questions de santé Un <b>étayage des équipes par un psychologue pour des échanges de pratiques</b></p>	<p><b>Financement de formations et de leurs coûts annexes</b> à destination des conseillers (fonctionnement du système de santé, comment aborder les sujets délicats : hygiène, sexualité, addiction, etc.) <b>Financement du temps de travail des salariés chargé de l'écoute, de l'information et du conseil en matière de santé</b> <b>Financement de l'étayage des conseillers par un psychologue</b></p>
<p>Vérifier l'ouverture des droits des jeunes accompagnés (et non ouvrir et mettre à jour les droits des jeunes accompagnés)</p>	<p><b>Le Parcours Santé Jeunes de la CPAM dans ses trois volets</b> : l'accompagnement du jeune dans ses démarches pour obtenir la PUMA ; la réinscription dans un parcours de santé ; l'accompagnement social. <b>Un retour de la CPAM sur l'ouverture effective des droits des jeunes</b> orientés. <b>L'aide à la constitution de dossiers administratifs</b> de la part de la Mission Locale.</p>	<p><b>Financement du temps de travail des conseillers dans leurs échanges avec la CPAM</b></p>

Objectifs opérationnels	Moyens matériels nécessaires	Moyens financiers nécessaires
Mettre en œuvre des actions de prévention notamment des addictions et de la souffrance psychosociale	<p><b>Des conseillers formés</b> à la détection de la souffrance psychosociale et des addictions, ainsi qu'à leur remédiation.</p> <p><b>Des structures de préventions capables d'intervenir auprès du public Mission locale</b> maillant le territoire.</p>	<p><b>Financement des interventions payantes des professionnels de la prévention</b> et/ou <b>financement des formations à destination des conseillers Mission locale (et coûts annexes) sur la prévention</b> des addictions, le repérage et la remédiation de la souffrance psychosociale.</p> <p><b>Financement du temps de travail des conseillers assurant les actions de prévention en interne.</b></p>
Développer des partenariats locaux	Des salariés de Mission locale disposant de <b>temps pour initier, animer et développer des partenariats.</b>	<b>Financement du temps de travail des salariés en charge du partenariat santé</b> : prospection, réunions, montage de projets communs etc.
Organiser une référence santé au sein de la Mission locale en appui aux conseillers en insertion et/ou aux jeunes	<b>Organisation d'une référence santé</b> centralisée sur un ou plusieurs salariés par Mission locale, avec des missions clairement définies (veille réglementaire, centralisation de l'information, animation du partenariat, par exemple) <b>et disposant d'un temps de travail dédié estimé à 0.5 à 1 ETP par structure.</b>	<b>Financement du temps de travail consacré à la référence santé.</b>